



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 03 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le trois du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-neuf deux mille vingt deux

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX-MICHEL – Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES – Michel BARSE – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU– Corinne JEANDONNET - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Cyril CHERIGNY procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL
Hélène BURESI procuration à Benoit DULAU

Absent(s) excusé(s) : Cyril CHERIGNY – Hélène BURESI – Elvira MOMMERT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) :

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 3 mai 2022,
- 3- Approbation du PV du Conseil municipal du 28 juin 2022,

Commission Administration Générale :

- 1- **2022-053** : Acceptation d'une donation sans charges ni conditions, de la Tour Sud du Château des Quatre Fils Aymon référencé sur la parcelle cadastrale AK 299,
- 2- **2022-054** : Convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,
- 3- **2022-055** : Convention de mise à disposition de terrain pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,
- 4- **2022-056** : Acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,

Commission Urbanisme :

- 5- **2022-057** : Instauration d'un permis de louer,
- 6- **2022-058** : Instauration d'un permis de diviser,

Commission Appel d'offres :

- 7- **2022-059** : Avenant n°1 au contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel,
- 8- **2022-060** : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du château des 4 Fils Aymon,

Commission Ressources Humaines :

- 9- **2022-061** : Adhésion au service de Médiation Préalable Obligatoire du Centre de Gestion de la Gironde,
10- **2022-062** : Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet – mutation de l'agent
11- **2022-063** : Rémunération du Coordonnateur communal du recensement de la population,
12- **2022-064** : Création d'emplois et rémunération des agents du recensement de la population,

Commission Finances :

- 13- **2022-065** : Décision Modificative n°2 – Budget Principal Mairie,

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h36

➤ Désignation du Secrétaire de séance

M. THUILLIAS Jean-Roger est nommé Secrétaire de séance.

➤ Approbation des PV du 03 mai et du 28 juin 2022

Envoyer avant le 07 octobre 2022

➤ Le Mot du Maire

- Coup de chapeau au SDIS 33 pour cet été. Les subventions votées servent également à cela.
- La LFI va automatiquement entrainer de notre part un nouveau calage budgétaire.
- IL y a la station BP qui recherche du personnel pour la restauration et autres.

Délibérations à l'ordre du jour

2022-053 : Acceptation d'une donation sans charges ni conditions de la Tour Sud du Château des 4 Fils Aymon

Benoit DULAU : Avons-nous un retour du notaire ?

Alain TABONE : Soit par le notaire, soit par un acte en la forme administratif.

Benoit DULAU : Cela ne va pas avoir d'incidence sur le marché ?

Alain TABONE : On va prendre acte de la décision.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la donation, sans charges ni condition, de la tour Sud du Château des Quatre fils Aymon, référencé sur la parcelle cadastrale AK 299, appartenant à Mme Yvette CAPDEBOS,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération,
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maîtres VIOSSANGE et LATOUR, 216 bis Rue nationale, 33240 Saint André de Cubzac, la rédaction des actes afférents à cette donation ou de l'établir en la forme administrative,

- **DIT** que tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal.

Une visioconférence sera réalisée avec Hélène BURESI vers 19h30 qui suit le dossier.

2022-054 : Convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,

Hélène BURESI : Je vais faire une introduction sur l'ensemble du sujet des pistes cyclables. Le projet tourne autour d'un appel à projet entre le pôle multimodal de Saint-André et le Pont Eiffel. Cela s'est fait via une délégation donné au Département en fin d'année 2021. Il a répondu avec un accord des deux communes. Aujourd'hui, nous arrivons sur un taux de 20,9% de subvention. Cela demande des ajustements du budget de 800 000,00€ à 1 millions de travaux, mais cela demande des ajustements de chiffres d'où l'étude. On a 3 ans pour faire les travaux pour que le Département nous reverse les fonds.

On a donc une délibération pour l'aspect financier et une autre pour les travaux du « tourne à gauche ».

Hélène BURESI : Les travaux du Tourne à gauche devrait normalement être réalisés sur la fin de l'année car le Département a les finances. Un point reste en suspens avec la problématique d'un arbre.

Alain TABONE : La question du Pont Biais pose des problématiques depuis plusieurs années avec plusieurs demandent de nos concitoyen. Aujourd'hui avec cet aménagement on répondra également à cette problématique.

Vincent TRISTRAM : Pour le phasage ? C'est nous qui sommes Maître d'Ouvrage. Le département a commencé à travailler dessus ?

Hélène BURESI : Non sur la partie centre bourg c'est nous qui avons la main. On se fera aidé par le technicien de la CdC sur le sujet. On pourra également l'intégrer en partie sur l'étude de AVELO2. LE département s'arrêtera aux panneaux. Il faudra discuter avec eux. La première urgence est les travaux du tourne à gauche. Pour le reste il faudra regarder la possibilité de se reposer sur ce que fait le Département sur la RD1010.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Avez-vous commencé à travailler sur le tracé dans le centre bourg.

Hélène BURESI : On n'est pas allé aujourd'hui plus loin car il nous manque des études. A ce stade ce sont des ébauches et il faut réfléchir avec la réflexion de minimiser l'impact des travaux sur le budget. L'évaluation budgétaire étant à la louche à ce stade.

Alain TABONE : On vous propose d'acquérir le terrain pour le tourne à gauche afin de pouvoir le mettre à disposition du Département. On précipite car le Département souhaite faire les travaux sur l'année 2022.

Maribel : Combien coûtera l'acquisition et qui paie ?

Alain TABONE : Nous payons le prix de 2000 ,00€ plus les frais de notaire ou de frais de publication, et les frais du géomètre. Même si on ne fait pas la piste cyclable, ce déport de croisement est une vraie demande des concitoyens.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le projet de convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont EIFFEL et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents relatifs au projet de convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,
- **DONNE** pouvoir au Président du Département de la Gironde ou à son représentant pour gérer au nom et pour le compte de la commune, la part de subvention lui revenant, dans le cadre de l'appel à projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits sur les exercices budgétaires successifs selon l'avancée du projet,

2022-055 : Convention de mise à disposition de terrain pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise à disposition anticipée au Département de la Gironde des terrains faisant l'objet d'une procédure d'acquisition de la commune sur les parcelles AB n°71, 72 et 74 comme indiqué dans le projet de modification du parcellaire cadastral, soit :
 - **Lot A1 : 04a61ca**
 - **Lot A2 : 07a35ca**
 - **Lot A3 : 34ca**
 - **Lot C : 37ca**
- **ADMET** que cette mise à disposition intervient dans le cadre d'une promesse unilatérale de vente des parcelles susmentionnées dans l'attente de l'acquisition définitive,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à cette mise à disposition de terrain au profit du Département de la Gironde dans le cadre de l'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,

2022-056 : Acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles AB n°71, 72 et 74 au prix de 2 000,00€, comme indiqué dans le projet de modification du parcellaire cadastral, soit :
 - **Lot A1 : 04a61ca**
 - **Lot A2 : 07a35ca**
 - **Lot A3 : 34ca**
 - **Lot C : 37ca**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à recevoir la promesse unilatérale de vente et à en régler l'ensemble des conditions,
- **ADMET** que les actes seront passés sous la forme administrative et que l'ensemble des frais afférents à ces derniers seront à la charge de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,

2022-057 : Instauration d'un permis de louer

Alain TABONE : Présentation du dispositif. Cette opération à un coût. Pour le locataire cela sera une garantie et pour celui qui va louer également. C'est une garantie pour l'ensemble des parties. Aujourd'hui qui sera chargé de faire ce travail sera payé à moitié par les commune adhérente et l'autre par l'ANAH jusqu'en 2026. Le prix mais également l'adhésion pourront alors faire l'objet d'une clause de revoyure. La commune s'engage et peut se retirer avec indemnité de départ anticipé. La commission d'urbanisme avait pensé étendre ce dispositif à l'ensemble du

territoire hors logements sociaux. Cela a été appliqué par plusieurs territoires ce qui soulage les élus et nous n'avons pas toujours les compétences en la matière.

Gérard BAGNAUD : J'avais indiqué que la commune n'avait pas spécialement à s'immiscer dans les relations privées. Je vais m'abstenir mais si une majorité se dégage pour le oui, j'aimerais bien que l'on mette les tarifs sur la délibération.

Alain TABONE : On intervient effectivement sur le privé. Mais lorsque l'on est convoqué, c'est effectivement un pouvoir de police du Maire. Derrière cela n'empêche pas de louer. C'est une mission d'accompagnement dans la lutte contre le mal logement. Cela est un outil.

Nadia BRIDOUX MICHEL : C'est plus une labellisation qu'un moyen coercitif. Le bailleur pourra louer quand même, même en l'absence de ce permis. C'est un dispositif qui nous engagera au plus fort jusqu'en 2026 mais on peut s'engager et voir comment le dispositif vit.

Alain TABONE : Lecture de la convention et plus particulièrement de l'article 5-2 sur la résiliation de la convention.

Corinne JEANDONNET : L'adhésion est au prorata au nombre d'habitant ?

Alain TABONE : L'adhésion est identique pour tout le monde : 50,00€.

Maribel SOARES : C'est fait pour tester un dispositif.

Alain TABOEN : Et voir si nous nous en avons besoin sur notre territoire.

Corinne JEANDONNET : Je trouve que les coûts de dossier sont élevés.

Nadia BRIDOUX –MICHEL : Si la commune adhère c'est tout le parc locatif qui est soumis.

Vincent TRISTRAM : Est-ce que le coût est le même en fonction de la procédure ?

Alain TABONE : Il y a deux types de procédure. On payera la même chose. C'est pour ça que je pense que l'autorisation est mieux, plutôt que le label.

Vincent TRISTRAM : Cette autorisation est valable pour deux ans ? Doit-on repayer après.

Alain TABONE : On ne repaye pas dans les deux ans ou à chaque location.

Vincent TRISTRAM : C'est un engagement important.

Jean-Pierre PRAT : Cela permet aussi d'avoir un parc locatif sain.

Vincent TRISTRAM : Et pour le périmètre on peut cibler par année de construction et non par périmètre territorial.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Cela n'est pas forcément lié.

On se prononce sur le dispositif de l'autorisation.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **D'INSTAURER** à compter du 1^{er} juillet 2023 le permis de Louer, comme suivant :
 - o Régime de l'autorisation préalable sur le périmètre de la commune,
 - o De déléguer au service commun « lutte contre le mal logement » cette compétence, en contrepartie d'une adhésion de 50,00€ et d'un coût pour chaque dossier de 65,00€,
- **ACCEPTE** l'adhésion au service commun « lutte contre le mal logement » et le projet de convention de mise en place de ce service annexé à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents pouvant découler de l'exécution de cette délibération, y compris la délégation au service commun « lutte contre le mal logement » du Grand Cubzaguais – Communauté des communes,

2022-058 : Instauration d'un permis de diviser

Alain TABONE : Encore une fois c'est de l'urbanisme ou l'on se heurte à des propriétaires qui souhaitent diviser de grandes maisons qui engendrent des problématiques de stationnement, des ordures, etc... avec des réclamations de citoyens. Dans tous les cas c'est le Maire qui reste signataire.

Vincent TRISTRAM : En cas de salubrité ou de diagnostic manquant. Pour le stationnement, la règle c'est le PLU. Le permis de diviser c'est bien pour certaines choses mais cela peut être problématique.

Alain TABONE : On a une demande de ce type effectivement où le permis de diviser peut nous aider.
Jean-Pierre PRAT : Sur des terrains on peut s'arranger, mais pour des maisons de bourg cela est plus compliqué. LE PLU donne la règle sur des constructions neuves.

- **D'INSTAURER** à compter du 1^{er} juillet 2023 le permis de diviser, comme suivant :
 - o Régime de l'autorisation préalable sur le périmètre de la commune,
 - o De déléguer au service commun « lutte contre le mal logement » cette compétence, en contrepartie d'une adhésion de 50,00€ et d'un coût pour chaque dossier de 30,00€,
- **ACCEPTE** l'adhésion au service commun « lutte contre le mal logement » et le projet de convention de mise en place de ce service annexé à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents pouvant découler de l'exécution de cette délibération, y compris la délégation au service commun « lutte contre le mal logement » du Grand Cubzaguais – Communauté des communes,

2022-059 : Avenant n°1 du contrat de MOE pour l'extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la plus-value de 23 000,00€ HT du montant estimatif des travaux en phase APD tant pour les ajustements techniques et la levée d'options, que pour l'augmentation des coûts des matières premières, pour un coût prévisionnel de 573 000,00€ HT,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet d'architecte mandataire EURL Michel APARD concernant la fixation du forfait définitif du Maître d'œuvre, fixant le forfait définitif à 45 840,00€ HT soit 49 640,00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'ensemble des pièces découlant de l'exécution de la présente délibération.

2022-060 : Attribution du marché de MOE pour la mise en sécurité et restauration du Château des 4 Fils Aymon

Alain TABONE : On part sur un engagement qui sera renouvelables chaque année. Ce soir on vote l'accord pour l'architecte en 4 phases minimums qui pourra évoluer.

Benoit DULAU : Sur les 4 tranches, les 3 premières tranches sont des travaux de cristallisation et la 4^{ème} de la mise en valeur. LA DRAC est moins partis prenante sur la 4^{ème} phase. Un point sera fait également avec l'équipe sur la faune et la flore sur le site.

Gérard BAGNAUD : C'est aussi un problème de sécurité.

Alain TABONE : Aujourd'hui on dit à l'architecte de fonctionner. On pourra se positionner chaque année. IL faut travailler à n moins 1 et c'est ce qui a été fait ici pour obtenir des subventions.

Gérard BAGNAUD : C'est un projet qui tient à cœur aux partenaires financiers.

Benoit DULAU : Avec les jalons de la DRAC, c'est beaucoup plus facile.

Les subventions ne sont pas acquises mais inscrites dans la globalité auprès des partenaires financiers.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 Fils Aymon conformément au descriptif donné ci-avant, pour l'ensemble des tranches comme suivant , pour un montant total de 70 300,00€ HT soit 83 855,20€ TCC, représentant un taux de rémunération pour le groupement de 9,50% :

- **Trancher ferme** : 18 981,00€ HT soit 22 272,40€ TTC,
 - **Tranche conditionnelle n°1** : 13 357,00€ HT soit 16 028,40€ TTC,
 - **Tranche conditionnelle n°2** : 12 654,00€ HT soit 15 184,80€ TTC,
 - **Tranche conditionnelle n°3** : 12 654,00€ HT soit 15 184,80€ TTC,
 - **Tranche conditionnelle n°4** : 12 654,00€ HT soit 15 184,80€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre et des éventuels avenants découlant de l'exécution des travaux,
 - **DONNE** pouvoir au Maire de lever chaque tranche conditionnelle par l'établissement d'un ordre de service à destination du titulaire du marché,

2022-061 : Adhésion au service de Médiation Préalable Obligatoire du Centre de Gestion de la Gironde

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rattachement de la commune de Cubzac les Ponts au dispositif de médiation préalable obligatoire prévu par l'article L.213-1 du Code de la Justice Administrative et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette médiation préalable obligatoire et plus particulièrement la convention proposée par le centre de Gestion de la Gironde, ainsi que ces éventuels avenants,
- **DIT** que la médiation préalable obligatoire s'appliquera pour les décisions individuelles prises à compter du 1^{er} jour du mois suivant la signature de la convention d'adhésion avec le Centre de gestion de la Gironde.

2022-062 : Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2022,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

2022-063 : Nomination et rémunération du coordonnateur communal pour les opérations de recensement 2023

Alain TABONE : On va rentrer dans la campagne de recrutement pour le coordonnateur communal et les agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu au début de l'année 2023. On ne peut pas dire à un élu de travailler gratuitement. S'il y a des volontaires chez les élus il sera rémunéré sur la base des frais de missions. On s'est rapproché d'un agent dont attend la réponse qui effectuera cette mission en complément de son temps de travail. La Tâche est énorme et c'est pour cela que je trouve que ce n'est pas normal de ne pas pouvoir rémunérer un élu.

Nadia BRIDOUX MICHEL : En plus de la préparation administrative, il y a le management des agents recenseurs, ce qui n'est pas une mince affaire.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** de désigner deux coordonnateurs d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune,
- **DIT** que les coordonnateurs communaux sont des agents de la commune et qu'ils bénéficieront ce d'une augmentation de son régime indemnitaire et/ou de l'octroi de repos compensateur,
- **DIT** que le coordonnateur communal recevra :
 - o Un forfait de **100,00€** pour dédommagement des frais de déplacement,

2022-064 : Recrutement des agents recenseurs pour les opérations de recensement 2023

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** la création de 5 emplois de non titulaires établi pour un accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article 3 (1°) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dans le cadre de la réalisation des opérations de collectes du recensement de la population,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour déterminer en fonction des besoins la quotité de travail de chaque emploi créé selon les nécessité et les spécificités des opérations du recensement dans la commune pour une période allant du 07 novembre 2022 au 28 février 2023,
- **DIT** que la rémunération sera basée sur la base de l'échelon 10 du grade d'adjoint administratif territorial,
- **DIT** que chaque agent recenseur recevra :
 - o Un forfait de **50,00€** pour chaque séance de formation,
 - o Un forfait de **100,00€** pour dédommagement des frais de déplacement en phase préparatoire du recensement,
 - o Un forfait de **200,00€** pour dédommagement des frais de déplacement en phase de réalisation du recensement,

2022-065 : DM2 – Budget principal
--

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60622/ Carburants	+ 867,34€	
60631/ Fournitures d'entretien – Code service 031	+ 500,00€	
60631/ Fournitures d'entretien – Code service 033	+ 700,00€	
6068/ Autres matières & Fournitures	+ 400,00€	
6122/ Crédit bail mobilier	+ 1 000,00€	
6161/ Assurance multirisque	+ 482,66€	
6168/ Autres assurances	+ 1 000,00€	
6256/ Missions	+ 50,00€	
62876/ Remb au GPF de rattachement	- 12 000,00€	
6288/ Autres services extérieurs	+ 6 000,00€	
63512/ Taxes foncières	+ 1 000,00€	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	00,00€	
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL		
6411/ Personnel titulaire	- 9 900,00€	

64114/ Personnel titulaire indemnité inflation	+ 2 500,00€	
6413/ Personnel non titulaire	+ 10 000,00€	
64134/ Personnel non titulaire indemnité inflation	+ 200,00€	
6415/ Indemnité inflation	+ 200,00€	
64168/ Autres	- 8 500,00	
6453/ Cotisations caisses retraite	+ 3 500,00€	
6454/ Cotisations ASSEDIC	+ 2 000,00€	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	00,00€	

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 021 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2132 / Immeubles de rapport – Opération 32	+ 15 000,00€	
21578/ Autre matériel et outillage – Opération 33	+ 4 000,00€	
2182/ Matériel de transport – Opération 36	+ 10 000,00€	
21318/ Autres Bâtiments publics – Opération 32	- 29 000,00€	
Total Investissement	00,00€	00,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des crédits des sections d'investissement et de fonctionnement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2022 comme cité ci-avant,
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

Parole aux Adjoints

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

Réunion des parents d'élèves : il y a eu de nouvelles recrues. Halloween solidaire peut être envisageable avec l'APEC. Réception d'un message de M OILLIC expliquant que l'un des projets pédagogiques était la biodiversité. A travers les jardins partager l'idée de l'équipe enseignante est de réaliser un partenariat avec l'association. L'orchestre à l'école a redémarré. Voir pour les vœux du Maire.

Classe de neige : Réception d'un devis avec une augmentation de 30,00€ par élève. Si nous avons eu une nouvelle offre, elle a été prise entre temps. Nous avons redemandé un nouveau devis, sur un autre lieu.

Benoit DULAU : C'est aussi envoyé un message s'il n'y a pas de neige.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Cela avait été envisagé.

Alain TABONE : Ce type de voyage est très apprécié par les élèves.

Mise en application de la loi AGER sur la gestion des déchets. Le travail en amont réalisé fonctionne très bien.

Il faut savoir que l'on avait prévu de recruter 6 contrats PEC pour la rentrée 2022. On avait effectué le recrutement et l'aval du PE. Le 9 août nous avons eu la nouvelle de ne pas avoir ces PEC au niveau de la Gironde. La Sous-Préfète a été sollicité qui a été réactive et a réussi à nous faire obtenir un contrat PEC. Nous avons dû trouver des solutions car c'est des emplois dont nous avons besoin. Nous avons déjà eu 2 démissions depuis le début de l'année.

Pour la bibliothèque nous avons décidé en commission de mettre en place une lecture et moment de dédicace. On se retrouve avec la Commission pour préparer ce moment qui aura lieu le 22 octobre à partir de 10h30. Contact avec la librairie qui s'occupe de la vente des livres qui en amènera des exemplaires.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

Repas d'Octobre rose avec 135 personnes. Nous avons besoin de bras (également pour le lendemain) au regard du faible coût de revient. J'ai besoin de savoir très rapidement qui pourra être là. Pour l'entrée, l'équipe du CCAS gère les choses. Jeunes et Rose ne pourra être là car déjà sur une autre manifestation, mais nous avons une intervention pour sensibiliser. Nous transmettrons également la parole de la ligue contre le cancer. Nous aurons également une chanteuse et la tombola avec pas mal de lots que nous avons trouvés. Les bénéficiaires iront également à Jeunes et Roses. Commission des aînés, samedi dernier. Il aimerait bien avoir un encart sur le bulletin municipal pour passer les informations suivantes : le TAD et les ateliers mémoire / numérique.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Véronique a négocié auprès des fournisseurs des lots pour information.

Se positionner sur la collecte de la banque alimentaire.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint : Absent

Benoit DULAU : La fresque qui aurait dû commencer la semaine dernière, va commencer mercredi prochain pour au moins 2 mercredi de réalisation de la fresque. Le chiffrage est à 3500,00€ avec le travail pédagogique, le matériel, la mise en place. Il y a ensuite en lien avec un autre projet du CMJ, la mise en place d'armoire à livre. Cela pourra également être mis en valeur avec le graph. Le département a rencontré le CMJ avec un dépôt des dossiers le 4 juillet dernier. L'effet est que le Département a vu la motivation du CMJ au même titre que la CAF qui fait également passer un accompagnement de 1000,00€ en plus de la MSA. Nous présenterons à la CAF l'ensemble des projets au CMJ.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Pour compléter les propos d'Hélène, le projet du tourne à gauche a tardé avec le Géomètre. Il faut valider le plan de bornage pour valider les nouvelles parcelles.

Sur la minoterie, les enrobés ont été faits aujourd'hui ce qui va limiter les impacts.

Une commission urbanisme va être calée.

Vincent TRISTRAM : Pour le marché de la redoute.

Jean-Pierre PRAT : Nous sommes prêts sur la partie administrative et le technicien de la CDC attend le retour du relevé topographique. Dès que l'ensemble est prêt, une commission voirie sera faite pour acter le projet.

Isabelle BERNADET : Le sens interdit de Conseillant n'existe plus ? Il en ressort quoi ?

Jean-Pierre PRAT : On va faire le point sur l'expérimentation.

Alain TABONE : Les gens de la commune sont plutôt satisfaits et les extérieurs sont plutôt mécontents.

Mathieu OLIVEIRA : C'est quoi les poteaux électrique rue des terrasses ?

Jean-Pierre PRAT : C'est un renforcement de la ligne et remplacement des anciens poteaux.

Benoit DULAU : Cheval Bayard ?

Jean-Pierre PRAT : C'est les travaux de mise en service de la Minoterie.

Vincent TRISTRAM : Et pour l'enfouissement rue du Port.

Jean-Pierre PRAT : L'enfouissement rue du port relève de Monsieur Cyril CHERIGNY.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Ecole : les travaux ont commencé aujourd'hui. Ils doivent couler les fondations. Cela n'est pas si rapide mais l'architecte nous a promis que cela va aller vite.

Mathieu OLIVEIRA : Et il n'y a pas de planning. Cela devait être fait cet été.

Vincent TRISTRAM : Normalement il y a un mois pour donner le planning après le démarrage des travaux.

Benoit DULAU : Nadia tu n'as pas de question des parents d'élèves.

Alain TABONE : Nous avons des questions sur le sujet effectivement.

Gérard BAGNAUD : A voir la suite. Les PAC ont été installées comme la bibliothèque. A échanger, ensemble sur la température minimum et maximum.

Travaux au Port : Cela avance même si cela n'est pas rapide. Toujours des avis du bureau de contrôle suspendu. Monsieur Zaruba a repris le chantier et connaît bien le chantier.

Travaux rue de la Gare : Pas mal de soucis. Effectivement elle se plaignait qu'il y avait de l'humidité mais effectivement il n'y avait pas de tout à l'égout. On refait aujourd'hui les travaux en régie.
Travaux Mairie : Il faut trouver des solutions pour étendre les bureaux.
Communication : Distribution du bulletin municipal. Mais à voir car il est arrivé tard.

Questions diverses

Hélène BURESI : lors de la dernière commission patrimoine, on avait échangé sur l'opportunité de prendre des mesures sur les PAC.

Concernant l'école 18 en chauffage et 25 en frais.

Il y a aussi la Mairie et la Grande salle. Il en va de même pour les lumières, mais aussi l'éclairage public.

SMICVAL : Question d'Hélène BURESI sur l'impact de la dernière réunion du SMICVAL pour trouver des solutions.

Sollicitation avec Cyril et Gérard du bar pour retransmettre les matchs de football durant la coupe du monde.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h24